



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Christophe BERTHIER – David BOYER – Bruno MOMBELLI
IA-IPR de Sciences Physiques

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de physique-chimie
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

**Rectorat
Inspection
Pédagogique
Régionale**

Bordeaux, le 10 septembre 2021

Chères collègues, chers collègues,

Réf :
Lettre 1 19-20 NL

Affaire suivie par :
Christophe BERTHIER
David BOYER
Bruno MOMBELLI
IA-IPR de
Sciences Physiques

Tél :
05 57 57 38 19

Mél :
christophe.berthier@ac-bordeaux.fr
david.boyer@ac-bordeaux.fr
bruno.mombelli@ac-bordeaux.fr

Nous espérons que la pause estivale vous a été bénéfique, après une année 2020-2021 encore difficile. Nous souhaitons la bienvenue aux professeurs stagiaires, titulaires, contractuels qui rejoignent notre académie.

Cette année voit la réforme des concours de recrutement des enseignants se mettre en place. Outre un concours désormais en fin de M2, avec de nouveaux types d'épreuves dont une dite « d'entretien », nos futurs collègues auront de nombreux Stages d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA) durant leurs deux années de master. Nous vous remercions de leur réserver comme à votre habitude le meilleur des accueils et des accompagnements.

Les filières technologiques STL SPCL, STI2D, STL biotechno voient leurs effectifs poursuivre leur baisse à cette rentrée. Le choix de ces filières se révèle une façon certaine d'accéder aux BUT (Bachelor Universitaire de Technologie délivrés par les IUT). Nous reviendrons vers vous régulièrement pour porter à votre connaissance les manifestations et dispositifs qui pourront vous aider à mieux les connaître et les faire connaître, dès la quatrième. Ces filières d'excellence et de réussite offrent des poursuites d'études prestigieuses dans notre académie (IUT, CPGE TPC au lycée Kastler de Talence, CPGE TSI au lycée Saint Cricq de Pau, CPGE ATS génie civil au lycée Cantau d'Anglet après BTS, CPGE ATS industriel au lycée Eiffel de Bordeaux après BTS).

5, rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499
33060 Bordeaux Cedex

Nous vous remercions de continuer à travailler l'expression orale des élèves, dans toutes les classes du collège et du lycée. Cette dimension de la maîtrise de la langue, déjà prise en compte pour l'obtention du DNB, l'est aussi depuis la session de juin au baccalauréat avec l'épreuve du Grand Oral.

Depuis deux ans le nombre d'établissements ayant reçu **le label E3D** (Etablissement en Démarche de Développement Durable) est en très forte augmentation. Ce label donne de la visibilité au travail accompli dans la formation des élèves à cette éducation et à l'engagement citoyen des jeunes. Nous savons votre engagement et votre implication qui ont conduit à ces labellisations. Nous vous en remercions et vous encourageons à poursuivre dans cette direction.

Le site académique de l'éducation au développement durable vous permettra de trouver différentes informations et ressources : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/edd/>

Nous connaissons votre mobilisation pour former et accompagner l'ensemble des élèves dans toute leur diversité (décrocheurs , allophones, dys, handicap, haut potentiel, ...) et favoriser leur inclusion. Nous vous en remercions et vous rappelons l'existence de l'espace « cap école inclusive » sur le site du réseau CANOPE :

<https://www.reseau-canope.fr/cap-ecole-inclusive>

La notion de besoins particuliers qui y est développée permet d'entrer dans des démarches de différenciation.

Le PAF PHYSIQUE-CHIMIE 2021-22 peut être consulté à l'adresse : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/sofia/nthem/treeview>

La consultation des offres en physique chimie est facilitée en utilisant l'onglet « discipline/responsable » et en choisissant « IA IPR SC PHYS ».

Vous pouvez actuellement vous inscrire à partir de votre portail ARENA, accessible via la page d'accueil du site académique.

Nous rappelons que des offres non disciplinaires, comme l'inclusion des élèves à besoins particuliers ou l'EEDD existent aussi et peuvent vous intéresser.

Les sites physique-chimie EDUSCOL (<https://eduscol.education.fr/2318/physique-chimie>), du GRIESP (<https://eduscol.education.fr/cid129214/recherche-et-innovation-en-physique-chimie.html>) le site académique ainsi que l'espace M@gistère (accessible via le portail ARENA) proposent des ressources diverses, notamment en lien avec la réforme du lycée (<https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/sciences-physiques/>) ou la continuité pédagogique. Ils sont régulièrement mis à jour.

1. PROTOCOLE SANITAIRE ET CONTINUITE PEDAGOGIQUE

La rentrée 2021 est organisée dans un cadre qui permet une reprise en présentiel de tous les élèves dans le respect du protocole sanitaire :

<https://www.education.gouv.fr/covid19-mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>.

Le plan de continuité pédagogique et les foires aux questions ont été, quant à eux, actualisés. Il sont consultables, ainsi que des fiches pédagogiques, aux adresses :

<https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique>

<https://eduscol.education.fr/95/continuite-pedagogique>

Cette année, chaque professeur a reçu l'url de sa classe virtuelle personnelle dans le cadre du dispositif du CNED « ma classe à la maison » qui est reconduit et simplifié :

<https://eduscol.education.fr/2671/conduire-une-classe-virtuelle-avec-le-cned>

2. LE COLLÈGE

L'arrêté du 17 juillet 2020 paru au BO n°31 du 30 juillet 2020 précise les évolutions des programmes du cycle 3 et 4.

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo31/MENE2018714A.htm>

Le dispositif « Devoirs faits » voit l'implication grandissante d'un nombre plus important d'entre vous. Il correspond à une réelle et importante attente tout en contribuant à la réduction des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter à leurs enfants. Il est l'occasion d'explicitier aux élèves l'importance, la forme et les attendus du travail à la maison pour réussir dans ses études.

Cette année, des regroupements à l'échelle des ZAP offriront l'occasion d'échanger sur les pratiques professionnelles à partir de thématiques définies en amont.

3. LE LYCÉE

De nouveaux textes précisent :

- **les évolutions liées au contrôle continu**

A partir de la session 2022, les modalités d'obtention du baccalauréat sont modifiées.

- Décret no 2021-983 du 27 juillet 2021 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique NOR : MENE2120913D
- Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 NOR : MENE2120914A
- Note de service du 28 juillet 2021 modalités d'évaluation des candidats aux baccalauréats général et technologique à compter de la session 2022 NOR MEN2121270N, MENJS DGESCO A2-1

La note de service précitée impose que dans chaque établissement soit élaboré un *Projet d'évaluation* pour le cycle terminal.

Afin de rédiger ce projet d'évaluation vous bénéficierez des recommandations du *Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves* rédigé par l'IGESR.

L'action des IA-IPR va revêtir deux formes :

- un appui auprès des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques interdisciplinaires.
- un accompagnement disciplinaire.

Ce projet contribuera à construire une évaluation équitable, diversifiée, juste et transparente dans toutes les disciplines.

Une première visio est prévue le 23 septembre de 13h à 15h entre les IA-IPR de physique-chimie et les coordonnateurs/responsable du labo. Vous recevrez un lien prochainement.

- **les adaptations du périmètre d'évaluation des épreuves terminales** du baccalauréat. Ces éléments ont été indiqués dans les BO n° 2 du 13 février 2020 et n°30 du 29 juillet 2021.
- Les évolutions de **l'épreuve du Grand Oral** (BO n°31 du 26 août 2021)
- Les **programmes de seconde année de CPGE** (BO n°31 du 26 août 2021)

Nous rappelons que le BO spécial n°6 du 31 juillet 2020 précise des évolutions qui concernent l'enseignement scientifique, notamment le choix de trois thèmes à traiter en classe de première parmi les quatre proposés dans le programme.

Les épreuves de spécialité ont lieu à la fin du deuxième trimestre. En spécialité physique chimie de la voie générale et en sciences physiques et chimiques de laboratoire en voie technologique STL, elles concernent à la fois l'épreuve écrite et l'épreuve de compétences expérimentales.

Après la passation des épreuves terminales, les heures dédiées aux spécialités doivent permettre la poursuite du programme et la préparation de l'épreuve orale terminale (grand oral).

4. LES EXAMENS (DNB, bac, BTS)

Nous vous rappelons que chacun d'entre vous peut être sollicité, sous condition de complète confidentialité pour proposer des sujets d'épreuve commune ou d'épreuves terminales écrites ou expérimentales. **Cette mission qui entre dans le cadre général des missions d'examens ne peut pas être refusée y compris lorsque la demande émane d'une autre académie.**

Au lycée, l'ensemble des enseignants est mobilisable pour corriger les épreuves terminales, les épreuves ponctuelles pour les candidats libres, le grand oral, et les épreuves du second groupe. De même au collège, tous les enseignants de physique-chimie sont susceptibles de corriger l'épreuve de physique-chimie du DNB, même s'ils n'interviennent pas en classe de troisième. Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

De nouvelles modalités d'organisation de l'évaluation spécifique de contrôle continu dans le cadre des DNL, en SELO et hors SELO, sont décrites dans la note de service du 28-07-2021 parue au BO n°31 du 26 août 2021. Nous invitons chaque enseignant de DNL d'en prendre connaissance, en particulier le fait que cette épreuve est désormais organisée au sein de chaque établissement par les enseignants de la section. Cette note de service remplace la note de service du 23 juillet 2020.

La note de service du 29-07-2021 indique que désormais l'enseignement technologique est adossé à l'enseignement de langue vivante A ou B et plus uniquement en langue vivante A (ETLVA ou ETLVB). Nous rappelons qu'il n'y a qu'une seule note moyenne annuelle dans le livret scolaire au titre de la LV et de l'ETLV dans le cadre du contrôle continu.

Pour harmoniser au mieux le choix des correcteurs du baccalauréat - et organiser au mieux les formations en cours d'années - nous avons besoin de connaître avec précisions quel enseignant intervient dans quel niveau.

Nous demandons aux coordonnateurs disciplinaires de remplir le fichier enquête en pièce jointe et de le renvoyer (**merci de laisser le format tableur et de ne pas enlever ni fusionner de cellule**) par mail à l'adresse **UNIQUE** : christophe.berthier-belleard@ac-bordeaux.fr avant le **30 septembre 2021**. En ce qui concerne la voie STL, une enquête complémentaire sera envoyée dans les établissements concernés.

5. LE LABORATOIRE DE SCIENCES

Les missions des personnels de laboratoire sont décrites dans le **BO n°19 du 9 mai 2013. La bonne tenue du laboratoire de sciences doit faire l'objet d'une vigilance particulière de l'ensemble de l'équipe. La propreté, le rangement et le stockage des produits chimiques doivent être une priorité de chacun.**

De nombreuses informations sont disponibles sur la page du CHSCT : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid117668/sante-securite-au-travail-chsct.html> en cliquant ensuite sur le logo ci-contre.

Ou sur la page académique disciplinaire : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/sciences-physiques/la-securite-en-physique-chimie/>



Pour toute question concernant ce sujet vous pouvez joindre l'inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST), Madame Christine Coche (christine.coche@ac-bordeaux.fr).

6. LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Nous remercions tous les professeurs qui s'investissent dans le champ de la culture scientifique pour accompagner les élèves dans les différents dispositifs possibles : ateliers scientifiques, concours « C-Génial collège » ou « C-Génial lycée », dispositifs science à l'école, olympiades nationales de la chimie ou de la physique, olympiades internationales de la chimie ou de la physique, La Maison Pour la Science en Aquitaine

Lorsque la formation de la **Maison pour la science** est inscrite au PAF, il est nécessaire de procéder à une double inscription, sur le PAF et sur le site de la Maison pour la science.

Dans le cas contraire, une inscription unique sur le site de la MPSA suffit.

Vous trouverez une présentation des Maisons Pour la Science et des formations sur le site : <http://www.maisons-pour-la-science.org/>

7. SUIVI DES ETABLISSEMENTS ET RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE DES INSPECTEURS

La campagne 2021-2022 des rendez-vous de carrière commence dès le mois de septembre 2021. Nous vous renvoyons à l'arrêté du 5 mai 2019 (modifié en juillet 2019) qui précise les objectifs et les modalités de ce rendez-vous de carrière.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034632395&dateTexte=20191104>

Nous vous rappelons que l'annonce du rendez-vous de carrière se fait exclusivement par le biais de la messagerie académique, avec l'adresse type prenom.nom@ac-bordeaux.fr.

Le travail des inspecteurs s'organise par secteurs géographiques (**Zones d'Animation Pédagogiques**) répartis de la manière suivante :

Christophe Berthier 06 16 79 24 72	David Boyer 06 16 79 06 74	Bruno Mombelli 06 18 54 25 84
Bergerac Ouest Dordogne Périgueux Libourne Blaye Bordeaux Sud (sauf le lycée Gustave Eiffel) Bordeaux rive droite Arcachon Médoc Mont de Marsan	Bordeaux Nord Lycée Gustave Eiffel Mérignac Pessac Parentis Dax Des Gaves Pau	Est Dordogne Nord Dordogne Marmande-Nérac Agen Villeneuve sur Lot Nive et Adour Nive et Saison Talence Sud Gironde

Les IA-IPR seront accompagnés de professeurs chargés de mission : Michel FAGET, et Thierry BAUDOIN. Ils participeront en particulier aux inspections de contractuels, visites conseils de professeurs titulaires, accompagnements, formation continue, examens (en particulier suivi de corrections d'examens), recrutement de contractuels.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'inspecteur évaluateur qui vous sera affecté peut être différent de celui qui relève de votre ZAP.

Nous vous souhaitons une excellente année scolaire.

PJ : enquête niveaux enseignés, fichiers pdf indiquant les adaptations du périmètre d'évaluation des épreuves terminales du bac, pour chaque filière générale ou technologique.

Les IA-IPR de Physique-Chimie